



Fiche de Saisine

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE VALIDATION DES ACCORDS DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

Présidence :

Synesi

14, Rue du Mail

89100 –SENS

Tél. : 06.07.03.26.97.

Courriel : charles-herve.moreau@wanadoo.fr

Identification de l'établissement

Effectif de l'ACI en ETP (équivalent temps plein) au cours des 12 derniers mois précédant la mise en place de l'accord

Mention selon laquelle l'association compte ou non des délégués syndicaux ou des délégués du personnel désignés comme délégués syndicaux

Les membres élus titulaires du CE ou de la DUP ou à défaut des DP signataires de l'accord ont-ils recueilli la majorité des suffrages exprimés aux dernières élections professionnelles ? (copie des PV d'élections)

Préciser si les organisations syndicales de branche ont été saisies et la date de saisine

L'accord doit préciser qu'il sera applicable à condition d'avoir obtenu un avis favorable de la Commission Paritaire Nationale de Validation des Accords.

Objet de l'accord

Date et signature de l'accord

P.J. 1 exemplaire original de l'accord ou de l'avenant